



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 31180

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le statut des clubs de voitures anciennes. Les adhérents des clubs d'automobiles anciennes se mobilisent pour conserver ces véhicules reconnus comme patrimoine culturel. Ils méritent donc le statut d'organisme d'intérêt public qui leur permettrait une déduction fiscale de leurs cotisations. Compte tenu des moyens nécessaires à l'entretien d'un tel patrimoine, il lui demande s'il envisage de leur attribuer le statut d'intérêt public.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31180

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9734